

### **3.045 Commission du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna**

RAPPELANT que la gestion intégrée des ressources en eau figure parmi les objectifs importants du *Plan d'application* du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et que les *Objectifs de développement du millénaire* insistent sur l'importance de la mise en valeur durable de ces mêmes ressources ;

RECONNAISSANT que l'UICN peut servir de forum pour les débats sur la gestion durable des ressources naturelles, y compris la mise en valeur des ressources d'eau, l'importance de préserver les réseaux hydrographiques naturels et d'encourager le principe du débit d'étiage conformément aux normes et pratiques internationales et aux conventions pertinentes des Nations Unies ;

RAPPELANT que la Résolution 19.1 *La Stratégie de l'UICN – Union mondiale pour la nature*, adoptée par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 19<sup>e</sup> Session (Buenos Aires, 1994), déclare que l'UICN doit fournir un appui particulier à ses membres des pays en développement ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

1. DEMANDE à la société civile et aux gouvernements de la région des bassins du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna de promouvoir le dialogue et la coopération en faveur de l'utilisation durable des ressources d'eau internationales.
2. PRIE INSTAMMENT tous les organismes d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux et autres organismes gouvernementaux de soutenir la création d'une commission du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna, en vue de promouvoir la coopération régionale et la gestion durable des ressources d'eau internationales.
3. PRIE INSTAMMENT le Directeur général de l'UICN, en consultation avec les Commissions et les membres de l'UICN, de promouvoir la gestion à l'échelle des bassins et la coopération régionale dans tous les bassins fluviaux internationaux et de contribuer à la création d'une commission du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna en fournissant des informations et un appui technique, en vue de l'utilisation durable des ressources d'eau internationales et de la conservation des réseaux hydrographiques naturels.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de l'Inde a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*La gestion intégrée des ressources d'eau du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna est avant tout une question bilatérale entre les pays concernés de la région. Il importe donc que cette question bilatérale soit soumise à des consultations plus larges des acteurs et qu'un consensus apparaisse au niveau politique. Cette motion pourrait établir un mauvais précédent.*

*Nous partageons l'expertise technique et l'expérience internationale à cet égard mais nous demandons le retrait de cette motion.*

La Suède, État membre, s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons énoncées dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page x).

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.*